

Action collective en vue de l'amélioration des conditions d'habitat à Asnières

juillet 2008

[Imprimer la page](#)

[Index](#)

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Lien social
- Inclusion
- Habitat
- Accessibilité

Département

Essonne (91)

Porteur(s) de l'action

La Circonscription de la Vie Sociale d'Asnières / Bois colombes.

Objectif(s) et bref descriptif

Afin d'améliorer les conditions de vie des locataires et les orienter vers une demande de relogement, une assistante sociale, accompagne les habitants pour qu'ils s'épaulent et trouvent une solution : faire valoir leurs droits, accepter une solution de relogement, voire changer de quartier.

Origine(s)

Une assistante sociale, choquée par la vétusté d'un immeuble

Description détaillée

En 1999, après un incendie dans un immeuble ayant provoqué le décès de deux enfants, l'assistante sociale du secteur, sensibilisée aux questions d'insalubrité, établit un état des logements de son secteur et recueille des informations lors d'entretiens individuels ou de visites à domicile.

Treize situations ressortent de cette analyse pour lesquelles les familles, locataires de bailleurs privés, soulignent des difficultés liées à la vétusté de leur logement : problèmes d'isolation, factures EDF élevées, sollicitations récurrentes d'aides financières...

Elle présente à ces treize familles un projet d'action collective et propose des réunions régulières pour échanger sur la situation de chacun et réfléchir aux actions possibles.

Ainsi, se mettent en place des réunions régulières, toutes les six semaines, rassemblant une dizaine de participants au domicile de l'un d'eux. Lors de ces réunions, les locataires présentent leur situation locative et leurs difficultés. Les personnes qui sont parvenues à se reloger y participent également afin d'apporter leur témoignage sur les démarches qu'elles ont effectué et donner ainsi des conseils.

L'action s'est au fur et à mesure étendue à d'autres quartiers où existaient également des logements vétustes. Une deuxième assistante sociale rejoint le pilote de l'action.

A ce jour, le bilan est positif : les démarches pour un relogement se font de façon collective et obtiennent plus de succès ; les locataires se sentent moins isolés et soutenus dans leur action. Ces réunions permettent de développer du lien social et de la solidarité. Les participants se sentent écoutés, retrouvent confiance et s'entraident. Grâce aux témoignages et conseils de ceux ayant connu une situation comparable, les familles évoluent, parviennent à concevoir un déménagement éventuellement sur une autre commune, envisagent des démarches pour entrer en formation ou rechercher un emploi.

Bilan

Quantitatif

De 2000 à 2005, l'action a concerné 42 familles et a permis le relogement de 19 familles :

- 8 par la Mairie d'Asnières
- 3 par le 1% patronal
- 6 par leurs propres moyens
- 2 par le biais d'une mesure ARL

Qualitatif

- L'action a réussi à sortir les familles de leur isolement, créant du lien social entre les habitants. Et a permis de travailler sur les notions de droits et devoirs des locataires et propriétaires.

Partenaire(s)

La CAF (prêt mobilier, versement d'allocations logement)

L'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement, pour les questions juridiques)

Le PACTARIM (montage financier avec les bailleurs afin qu'ils puissent effectuer des travaux)

Les PMI (conséquence de l'insalubrité du logement sur la santé des enfants)

EDF

Le Service d'Hygiène de la ville d'Asnières (état des lieux)

Moyens

Deux travailleurs sociaux (deux assistantes sociales puis une assistante sociale et une secrétaire)

Contact

DUCHOUX Michèle

Maison départementale des Solidarités

Adresse : 25 bis route d'Egly
91290
Arpajon
France

Tél. : 01.69.17.14.40

Courriel : mduchoux@cg91.fr